



Séance du 25 février 2025 à 20h15 à la Maison-de-Ville

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

42 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Evelyne Lenoble, Valérie André, Thomas Buchanan, Thibault Muller, Daniel Favre, Guy Maurer, Elyazid Moushine, Christian Streit, Paula Spruyt, Diane Bonny, Marc Perrenoud. Ne se sont pas excusés : Nicolas Rosat, Valery Mäder-Santschy.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 28 janvier 2025

La Municipalité demande la modification des passages suivants comme suit :

P. 289 : « Il n'y aura pas d'augmentation de coûts, à moins de développer de nouvelles structures, ce qui aura pour effet d'augmenter les coûts. De nouveaux projets sont d'ailleurs à venir dans les communes voisines »

P. 292 : Il s'agit du rapport de 2023, celui de 2024 n'ayant pas encore été présenté au Conseil communal

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté par 39 oui, 3 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président annonce les résultats des votations fédérales qui ont eu lieu le dimanche 9 février 2025. Le taux de participation de cette votation était de 43.30%. L'initiative pour la responsabilité environnementale a été refusée à 63.44%.

Il informe ensuite que le Bureau du conseil souhaite mettre en place un groupe de travail afin d'examiner les changements ayant un impact direct sur le pouvoir législatif dans le cadre du changement de loi des communes. Pour cela, une lettre a été envoyée lors de l'envoi de l'ordre du jour afin de solliciter des volontaires pour étudier ces articles et rédiger un rapport comprenant les remarques et les impacts identifiés. Ont répondu positivement pour participer à ce groupe de travail : Mme et MM. Pieter Volgers, Patricia Baiutti Rouvenaz, Guy Maurer, Claude Ioset, Thomas Buchanan, Ranfiss Camillo-Trujillo et Jacques Regli.

Ce rapport, conjointement avec celui actuellement préparé par la Municipalité, sera transmis au Canton. La date limite étant fixée au 31 mars 2025.

Il profite ensuite pour rappeler les relations entre l'exécutif et le législatif, soulignant l'importance de la participation aux débats et décisions communales. Toutefois, il est essentiel de distinguer les fonctions du Conseil de celles de la Municipalité. Selon l'article 146 de la constitution vaudoise et l'article 4 de la Loi sur les communes, le Conseil exerce des attributions spécifiques, tandis que la Municipalité gère les domaines non définis par un autre organe. Il est donc crucial de respecter cette séparation des rôles tout en maintenant une collaboration harmonieuse au service de la Commune.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de M. Mirsad Muminovic, qui rejoint la liste Aubonne Attitude en remplacement de M. Dan Rapin.

4. Election membre achat/vente de terrain

Suite à la démission de M. Dan Rapin, un nouveau membre de la commission achat/vente de terrains doit être élu.

Mme Anaïs Piguet présente la candidature de Mme Florence Widmer qui accepte. Sans autre proposition, Mme Florence Widmer est élue membre de la commission achat/vente de terrains par acclamation.

5. Rapports des commissions – Préavis no 12/24 – Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade

Mme Catherine Milhaud Renaud donne lecture du rapport de la commission. M. Philippe Creteigny, en l'absence de M. Guy Maurer, donne ensuite lecture du rapport de la commission des finances.

Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude pour la transformation de l'Esplanade
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Charles Gabella prend la parole et s'inquiète de la situation financière de la Commune. Les investissements majeurs à venir tels que le Château, les écoles, le centre scolaire au Chêne, la rénovation du bâtiment des services industriels ainsi que la petite école et l'aménagement à venir de la place de la Gare, atteindront d'après lui CHF 80 à 100 millions. L'endettement atteint un niveau considérable et il se demande si la Commune pourra l'absorber sans difficulté. Un autre aspect mérite également d'être souligné : jusqu'à présent, les investissements étaient amortis progressivement afin d'atteindre une valeur comptable symbolique de CHF 1.00. Toutefois, certains bâtiments possèdent une valeur marchande et ont déjà fait l'objet de rénovations comptabilisées au bilan, notamment le cinéma et l'immeuble situé sur la Route de Trévellin, tous deux grevés de dettes inscrites dans les comptes de la Commune. Concernant l'Esplanade, le montant porté au bilan s'élève à environ CHF 6.5 millions. Si ce montant devait être transféré au patrimoine financier, les emprunts contractés continueraient néanmoins à peser sur la trésorerie courante de la commune. Face à cette situation, il demande des explications à la Municipalité ainsi que son analyse quant à cette augmentation prévisible de l'endettement.

M. le Municipal Laurent Auchlin rappelle que le plafond d'endettement, fixé à CHF 60 millions, a été voté en début de législature. Actuellement, la dette s'élève à environ CHF 20 millions, comme présenté chaque mois. Avec le passage à la norme comptable MCH2, une distinction claire sera faite entre l'endettement lié au patrimoine administratif et au patrimoine financier, notamment pour l'Esplanade. Tous les investissements restent dans le cadre des projections budgétaires, et les données à long terme seront désormais systématiquement intégrées au budget. Techniquement, tout reste conforme aux décisions prises en début de législature.

M. Ranfiss Camillo-Trujillo s'interroge sur le contenu du préavis, qui évoque un crédit global incluant la direction des travaux. Une séparation entre le crédit d'étude et le crédit de réalisation permettrait de mieux anticiper les éventuels surcoûts. Puisqu'une seconde phase sera nécessaire pour la réalisation des travaux, il semblerait plus logique d'y intégrer le coût réel des études à ce moment-là plutôt que d'accorder un crédit global dès maintenant.

M. le Syndic Yves Charrière rappelle que les procédures sont encadrées par le marché public et que les compétences municipales sont fixées à CHF 50'000.00. Dès que l'étude dépasse ce seuil, il est nécessaire de présenter un préavis. L'ensemble du projet repose sur deux préavis : le crédit d'étude et le crédit d'ouvrage, qui couvriront la totalité du coût de la transformation du bâtiment. Pour un bâtiment de classe 2, la granularité exigée par la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) impose des plans d'exécution détaillés avant d'obtenir l'autorisation de travaux. Un crédit d'étude est donc indispensable pour atteindre le niveau de précision requis. Il rappelle également que les phases SIA 31, 32 et 33 vont jusqu'à la mise à l'enquête, tandis que les phases 40 et suivantes relèvent du crédit d'ouvrage, incluant la conduite des travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 12/24 Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade est accepté par 40 oui et 2 abstentions.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillers pour leur vote et se réjouit d'aller de l'avant avec ce dossier.

6. Informations municipales sur « présentation de l'ARCAM » et « mobilité-information »

M. le Syndic Yves Charrière présente l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges). Les cinq tâches de l'ARCAM sont les suivantes : organiser harmonieusement le flux de personnes, gérer efficacement le territoire, augmenter l'attractivité de la région, dynamiser le tissu économique et moderniser les infrastructures.

Le Président ouvre la discussion à la fin de la présentation.

M. Matthieu Gétaz demande quel est le montant annuel distribué par l'ARCAM. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il n'y a pas de distribution. La cotisation de la Commune sert de budget de fonctionnement pour l'association. Les fonds viennent ensuite du Canton après le dossier présenté par l'ARCAM. La cotisation à cette association coûte CHF 9.80 par habitant.

M. Yves Meylan prend la parole après avoir lu l'article dans le journal de Morges (21.02.2025) et se dit surpris de constater qu'Aubonne, selon un schéma, devra déboursier environ CHF 340'000.00 à 350'000 sur 30 ans dans le cadre d'une donation pour la patinoire de Morges. Il se demande s'il ne serait pas possible de créer un capital-actions afin que les communes principales puissent avoir un siège dans cette société. M. le Syndic Yves Charrière réplique que la Commune ne donne rien du tout. Il s'agit simplement d'une entrée en matière possible concernant la participation à une infrastructure régionale. Aucune contrepartie n'a été discutée ou négociée pour le moment, et ce serait à travers un préavis que cela se ferait le cas

échéant. La décision appartiendrait au Conseil, et non à la Municipalité. Il précise également que dans une infrastructure de ce type, 70 % du financement doit être assuré par la commune propriétaire de l'infrastructure.

M. Charles Gabella demande si, dans le cadre de la mobilité, le contournement d'Aubonne ainsi que l'axe de circulation jusqu'à Cossonay sont discutés au sein de l'ARCAM, étant donné qu'il s'agit d'une infrastructure à l'échelle régionale. M. le Syndic Yves Charrière répond que ce sujet y est discuté depuis le début, déjà au cours des législatures précédentes. Il précise que l'ARCAM ne s'est pas encore prononcée concernant les infrastructures sportives. L'initiative pour le sport indique que, par exemple, une piscine doit mesurer au minimum 50 mètres pour être prise en compte. Cela ne favorise pas les petites communes qui ne disposent pas de grandes infrastructures. Néanmoins, l'association a conscience de cette disparité entre les communes disposant de grandes infrastructures et celles qui n'en ont pas, et elle se remet régulièrement en question à ce sujet.

Le Président passe au sujet « mobilité-information », relatif au préavis 10/22.

M. le Syndic Yves Charrière présente l'étude réalisée pour l'offre et la demande du stationnement à Aubonne, celui-ci faisant partie de la police.

A la fin de la présentation, M. le Syndic Yves Charrière informe que le vœu de la Municipalité est de permettre un renouvellement des places de parking, afin d'éviter les voitures-ventouses mais également que les habitants bénéficient de conditions favorables pour stationner leur véhicule proche de leur logement.

Le Président ouvre la discussion sur le sujet des places de stationnement.

Mme May Guerraoui demande, au sujet de ces voitures-ventouses, si l'on a bien pris en compte toutes les personnes qui viennent travailler à Aubonne, notamment à l'hôpital, et qui cherchent désespérément une place de parking. Elle demande s'il serait possible de discuter avec les employeurs pour trouver des solutions. M. le Syndic Yves Charrière répond que oui, ces voitures sont prises en compte, mais qu'il est difficile de savoir d'où viennent les véhicules car les plaques d'immatriculation ne sont pas prises en considération dans l'étude. Il existe un risque que certaines zones de stationnement soient utilisées comme Park-and-ride. Les discussions avec les employeurs auront lieu dans un deuxième temps, car ceux comptant plus de 50 collaborateurs sont tenus d'avoir un plan de mobilité. Il précise que l'objectif n'est pas d'adopter des mesures répressives, mais de trouver des solutions harmonieuses pour tous.

M. Frédéric Grosjean demande comment l'estimation a été réalisée concernant les pendulaires par rapport aux résidents, si les plaques d'immatriculation n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. M. le Syndic Yves Charrière répond que c'est l'entreprise Christe & Gygax qui a réalisé cette analyse et qui mène ce type de travail dans tout le canton. Bien que certaines données ne soient pas mesurées directement, elles sont estimées à partir de leur expérience et des moyennes qu'ils ont observées dans des contextes similaires.

M. Ranfiss Camillo-Trujillo questionne le bilan de l'offre et de la demande en matière de stationnement. Il se demande si le parking des Vergers du Poyet est inclus dans l'offre de 700 places. Il souhaiterait savoir quelle est la demande de la population et si celle-ci est satisfaite, à savoir combien de macarons ont été distribués sur les 700 places disponibles. M. le Syndic Yves Charrière est forcé de constater que le système actuel ne fonctionne pas, car les macarons ont été distribués en fonction d'un calcul qui n'a pas pu être retrouvé. Il observe qu'avec la densification et l'augmentation du nombre d'appartements, la politique de stationnement a changé, et il devient nécessaire de s'adapter. En connaissant le nombre de ménages à Aubonne et en estimant le nombre de véhicules, il estime qu'il sera nécessaire de revoir la politique de distribution des macarons, qu'ils soient payants ou non, afin qu'elle corresponde véritablement aux besoins réels en fonction du nombre de places disponibles.

Mme la Municipale Catherine Zweifel présente la suite de l'étude de mobilité.

Les objectifs visent à réduire le trafic automobile, repenser le stationnement, renforcer les transports publics, sécuriser et rendre continu le réseau cyclable, améliorer et rendre accessible le réseau piéton, ainsi qu'apaiser les zones en centre-bourg. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale pour favoriser une mobilité plus durable et fluide, tout en améliorant la qualité de vie au centre-ville. Elle informe qu'une séance est organisée le mois prochain avec la commission de mobilité afin de leur présenter la phase 3 de ce dossier.

Le Président ouvre la discussion sur le sujet de la mobilité.

M. Frédéric Grosjean souhaite connaître le détail de l'utilisation des routes, à savoir l'attribution des 10% restant (87% de voitures et 3 % de poids lourds). De plus, il se demande pourquoi il y a une station Pick-e-Bike à la SEFA et qui l'utilise à cet endroit. Mme la Municipale Catherine Zweifel indique que les 10% de la charge de trafic concerne les transports publics. Concernant la station Pick-e-bike à la SEFA, il s'agit d'une décision historique faite par les initiateurs du projet.

M. Christophe Hostettler aborde le sujet de la mobilité douce et de la sécurité, soulignant qu'il serait pertinent de faire un rappel de prévention afin de sensibiliser les gens à leur propre sécurité. Cela pourrait contribuer à améliorer la prise de conscience et à encourager des comportements plus sûrs pour les cyclistes notamment. Mme la Municipale Catherine Zweifel prend le point.

Mme Florence Widmer aborde les places de parking récemment attribuées à la livraison à la place du Marché, qui se trouvent à côté du passage piétons utilisé par les écoliers. Elle juge cet emplacement dangereux car il réduit grandement la visibilité des piétons traversant au passage piéton situé à côté. M. le Syndic Yves Charrière informe qu'il ne s'agit pas de nouvelles places de parking, elles étaient déjà marquées en blanc auparavant. Il reconnaît que c'est une bonne remarque et prend note du point.

Mme Kirsti de Mestral revient sur le sujet de la sécurité et trouve que les nouvelles marques au sol faites à Morges pour agrandir la zone piétonne ne sont pas idéales, car elles créent de

la confusion selon elle. Le comportement des gens et la luminosité représentent un risque supplémentaire.

Mme Anaïs Piguet demande si la zone école a été prise en compte dans l'étude de la mobilité. M. le Syndic Yves Charrière indique que bien évidemment, et qu'il s'agit même d'un point central de l'étude de mobilité.

M. Matthieu Gétaz émet un vœu pieux en indiquant que le tronçon entre la place du Marché et le magasin Rochat Cycles de la route de Trévellin pourrait être limité à 20 km/h, ce qui serait largement suffisant pour améliorer la sécurité dans cette zone.

Mme Catherine Milhaud Renaud rebondit sur le sujet de la prévention et indique qu'il serait intéressant de rappeler qui a la priorité dans les zones 30, entre les piétons et les voitures, afin d'éviter toute confusion et renforcer la sécurité pour tous les usagers de la route. M. le Syndic Yves Charrière rappelle que dans les zones à 50 km/h, le piéton est prioritaire sur les passages piétons. Dans les zones à 30 km/h, les voitures sont prioritaires, mais les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent. Enfin, dans les zones à 20 km/h ou les zones de rencontre, le piéton est prioritaire, quoi qu'il adienne.

Mme Florence Widmer rappelle que dans le cadre de la mobilité il ne faut pas oublier les bancs de covoiturage. Mme la Municipale Catherine Zweifel confirme que ce point fait partie du sujet de la mobilité.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel présente le bilan 2024 de Pick-e-bike ainsi que les perspectives à venir. Le service Pick-e-bike à Aubonne rencontre un succès, avec une hausse de 6,4% en 2024. De nouveaux vélos locaux de la marque SHEMATIC seront bientôt disponibles. Une nouvelle station sera également installée à St-Prex. Des minutes gratuites seront toujours proposées durant la semaine de la mobilité mais il n'y aura pas d'offres particulières pour les habitants de Montherod, suite à la demande faite par Mme Patricia Baiutti Rouvenaz.

Elle présente ensuite la nouveauté concernant la location du matériel pour les événements. Un nouveau formulaire est désormais disponible en ligne pour commander le matériel nécessaire à la manifestation. La secrétaire du greffe examinera chaque demande et appliquera le rabais correspondant. Le prix total de la location inclura désormais la livraison, ainsi que le montage et le démontage du matériel. La gratuité n'est plus de mise pour la location du matériel, car le coût du montage et du démontage représente l'équivalent d'un EPT (équivalent plein temps), rendant difficile d'offrir ce service gratuitement.

Elle informe que le Réseau de Santé la Côte aide les habitants à adopter le Dossier électronique du patient (DEP). Des séances d'information sont organisées le 9 avril à Aubonne ainsi que le 8 mai à Montherod avec des démonstrations pratiques. Ces journées sont ouvertes à tous sur inscription.

Mme la Municipale Sandra Linder informe tout d'abord que la mise à l'enquête pour la transformation de l'école ménagère est imminente.

Deuxièmement, elle indique que, suite aux déprédations, la boîte à livres à la place de la Gare sera fermée. Elle rappelle qu'il y a toujours une boîte à livres sous les Halles de la place du Marché et qu'il existe également une zone en libre-service à la bibliothèque adulte.

Finalement, elle informe des événements à venir à la bibliothèque le week-end du 28-29 mars 2025, avec une soirée jeux le vendredi soir et un déjeuner suivi d'un spectacle le samedi matin à la bibliothèque jeunesse.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 69% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 70% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 71% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 69% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 67% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 60% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.28%. Etat de la dette au 23.02.2025 : CHF 20'275'000.00.

M. le Syndic Yves Charrière revient sur le sujet de la légionnelle au Centre du Chêne, réapparue fin janvier 2025. Il admet que les actions prises en octobre 2024 n'ont pas été suffisantes et que le problème est récurrent. Une solution avec un système de désinfection en continu a déjà été commandée. En attendant son installation, prévue dans environ 7 à 8 semaines, les douches resteront fermées. Financièrement, la Municipalité a décidé d'activer une dépense d'urgence pour traiter ce problème, et a déjà commandé l'appareillage de CHF 37'000.00 afin de ne pas perdre de temps. Le coût global de cette installation s'élèvera à environ CHF 50'000.00 (incluant l'installation avec des sondes à poser, les produits et la formation).

Il aborde ensuite les problèmes rencontrés à la place de la Gare, notamment le petit coin entre le cabanon et le centre des jeunes qui est propice aux incivilités. La première mesure envisagée est d'améliorer l'éclairage, suivie de l'installation d'une caméra. Il précise que les procédures pour installer une caméra sur le domaine public sont longues.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Frédéric Grosjean demande des précisions sur les produits utilisés pour combattre la légionnelle et leurs impacts sur la STEP. De plus, il souhaiterait connaître le coût du maintien de cette solution à long terme. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il s'agit de produits couramment utilisés, adaptés aux installations anciennes. Le spécialiste de la STEP n'a émis aucune contre-indication particulière quant à leur usage. Le coût annuel se limitera au contrôle effectué par le concierge ainsi qu'à l'achat d'un bidon, estimé à CHF 500.00 par an.

M. Yves Meylan critique la nouvelle procédure de location du matériel communal, jugée trop complexe et coûteuse pour les sociétés locales. Initialement gratuit, ce service est devenu progressivement payant, avec des montants croissants et une lourdeur administrative accrue. Il souligne que les sociétés locales, qui animent la vie communale, se retrouvent pénalisées par ces frais, ce qui va à l'encontre du rôle facilitateur de la commune. Il rappelle que la commission culturelle et la SDA militent pour la gratuité, soutenue aussi par la CoFIN dans son rapport budgétaire 2025. Enfin, il demande si cette question ne devrait pas être soumise au législatif pour une décision définitive. M. le Syndic Yves Charrière prend note des différents points et promet qu'il y reviendra de manière exhaustive prochainement.

Mme Florence Widmer rebondit sur le sujet et demande à la Municipalité de partager les chiffres concernant le nombre de manifestations organisées avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, ainsi que les coûts et les gains pour la commune comparés à l'ancienne réglementation. Deuxièmement, elle aborde le sujet des contrôles de manifestations et exprime son étonnement face à une affiche du spectacle *L'Échappée Belle* de la compagnie *Les Ephémères*. Elle a été choquée en la voyant près du passage piétons utilisés par les enfants se rendant à l'école. Elle souhaite savoir comment la Municipalité choisit et autorise l'affichage de ces banderoles, sachant que même le canton a mis en place certaines règles pour limiter les affiches à caractère potentiellement sexiste. M. le Syndic Yves Charrière ne se prononce pas sur la teneur de l'affiche mais il informe que ces affiches ont été installées dans la commune sans qu'aucune demande d'autorisation n'ait été formulée. Il précise que les affiches posant problème en raison des règles d'affichage liées à la mobilité sur les routes ont été retirées.

M. Philippe Cretegnny aborde le sujet du restaurant le Njorden et de l'information publiée dans les journaux indiquant qu'il n'y aura plus de chambres d'hôtes à partir du 23 mars 2025. Il précise que ces locaux appartiennent à la CEA et qu'ils sont loués à la commune pour un montant de CHF 2'000.00 mensuels. La Commune, à son tour, sous-loue ces locaux au

restaurateur. Le bail courait jusqu'en décembre 2031, mais il a été dénoncé à l'avance, ce qui soulève plusieurs questions. Il se demande comment cette dénonciation a été acceptée par la Municipalité et si elle est juridiquement valide pour le Njorden. Il soulève également des interrogations concernant les frais investis dans la réfection des chambres d'hôtes ainsi que le sort du mobilier. M. le Syndic Yves Charrière confirme que le bail était un bail complet avec une sous-location des chambres au restaurant le Njorden, et que le bâtiment appartient à la Caisse d'Épargne. Cette dernière a demandé à récupérer ses locaux pour ses propres besoins. La Commune a répondu négativement, estimant qu'il n'y avait aucune raison de dénoncer le bail en cours. Cependant, la Caisse d'Épargne et le Njorden ont trouvé un accord, dont la teneur reste inconnue. Cet accord a été formalisé avec la Commune, mais le bail a été résilié par la Caisse d'Épargne envers la Commune. L'affaire se règle désormais entre la Caisse d'Épargne et le Njorden, la Commune étant déliée de ce bail. Il est important de souligner que la Commune conserve une servitude communale sur l'utilisation de la terrasse. Il informe que, à sa connaissance, la transformation des chambres et l'achat du mobilier n'ont pas été financés avec de l'argent public, en tout cas pas pendant cette législature mais ne peut pas garantir ce qu'il s'est passé avant. M. le Municipal Laurent Auchlin prend la parole pour indiquer que le seul financement fait par la Commune est le plan COVID.

M. Claude Ioset revient sur l'intervention de M. Yves Meylan au sujet du matériel pour les manifestations pour les associations locales et les tarifs qui sont demandés. Cette nouveauté mettra en danger selon lui un événement comme les Aubonn'Apéros. Il aimerait que la Municipalité inclue les associations dans les réponses à venir à ce sujet. Mme la Municipale Catherine Zweifel rassure M. Ioset en l'informant que les Aubonn'Apéros n'entrent pas en ligne de compte dans ces nouveaux tarifs.

M. Alexandre Liardet estime qu'il est nécessaire d'aborder la problématique des tentes et des tables en termes de service à accorder ou non à la population. Selon lui, cette décision politique devrait être débattue en commission et faire l'objet d'un vote au Conseil pour déterminer si la gratuité doit être accordée ou non. M. le Syndic Yves Charrière répond de manière tout à fait formelle qu'il ne s'agit pas d'une décision du Conseil, mais d'une compétence municipale. D'autres moyens peuvent être engagés par les personnes qui le souhaitent.

Mme Véronique Martin Capriati indique que des incivilités se produisent régulièrement au parking des Vergers du Poyet et se demande si les caméras installées à cet endroit sont utiles. M. le Syndic Yves Charrière indique que les caméras permettent de visionner les images pendant 72 heures. Dès que des déprédations sont signalées, les personnes autorisées, à savoir les ASP, le Syndic et la gendarmerie, visionnent les enregistrements, ce qui peut mener à une enquête. Il admet que les caméras ont un rôle répressif, mais elles ne dissuadent pas nécessairement les individus de commettre des actes de vandalisme.

M. Ranfiss Camillo-Trujillo indique qu'il croise régulièrement des jeunes aux Vergers du Poyet et admet que les incivilités sont fréquentes. Il se demande s'il ne serait pas plus approprié de proposer un service de proximité et un lieu de rencontre pour ces jeunes, afin de mieux s'occuper d'eux, plutôt que de céder à des craintes excessives. Il questionne ce que la Commune met en place pour ne pas simplement réprimander, mais plutôt accompagner ces

jeunes dans des activités constructives. Mme la Municipale Sandra Linder informe que depuis plusieurs années déjà, via l'ASSAGIE, il existe des TSP (Travail Social de Proximité) qui s'occupent des jeunes. Aubonne est l'un des principaux utilisateurs au niveau des lieux de rendez-vous avec les jeunes, notamment avec le Centre des Jeunes.

A ce sujet, Mme Kirsti de Mestral indique que des mesures sont déjà prises car les actes de déprédation se déroulent souvent sous les yeux du Centre des Jeunes. Les responsables du centre interviennent directement et discutent avec les jeunes impliqués.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 22h57 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 25 mars 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire